

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 4 NOVEMBRE 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ATTUALIZZAZIONE DI U CATALOGU DI E TARIFFE DI E
PRESTAZIONE DI I LABURATORII D'ANALISI DI
CISMONTE E PUMONTI DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA
PE U 2021**

**ACTUALISATION DU CATALOGUE DES TARIFS DES
PRESTATIONS DES LABORATOIRES D'ANALYSES DU
CISMONTE ET PUMONTE DE LA COLLECTIVITE DE
CORSE POUR 2021**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Comme chaque année, il est proposé d'actualiser les tarifs appliqués par les laboratoires d'analyses de la Collectivité de Corse.

Ces tarifs, proposés pour les différents domaines d'activités des laboratoires au travers du catalogue annexé, nécessitent des ajustements.

L'actualisation proposée tient compte de l'augmentation des coûts analytiques, de la revalorisation du coût des réactifs et consommables indispensables à la réalisation des analyses, des charges salariales et de structure, mais également des tarifs pratiqués par les laboratoires publics.

Les laboratoires ont un périmètre d'activité très large : il va de la santé animale à l'environnement, en passant par l'hygiène et la chimie agroalimentaire, le contrôle sanitaire des eaux de consommation, de baignades et des eaux chaudes sanitaires.

Ils sont un outil d'expertise performant, à la pointe du progrès, qui répond aux exigences du monde agricole et industriel notamment en matière de prévention sanitaire.

Les laboratoires s'engagent sur des prestations étendues : analyses, transmissions d'information.

Les laboratoires interviennent toujours, directement ou indirectement, pour le compte des services de l'Etat que sont :

- les Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) pour des analyses en santé animale, prophylaxie principalement, et pour l'hygiène alimentaire,
- l'Agence Régionale de la Santé (ARS) pour le contrôle des eaux propres, usées, etc.,
- la Direction Départementale des Territoires et de La Mer (DDTM) et Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) pour des contrôles environnementaux.

Ils interviennent aussi pour d'autres organismes publics, comme le SATESE (intégré à l'Office d'Equipement Hydraulique).

Les laboratoires interviennent aussi pour la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL), et des laboratoires nationaux de référence.

Leur action sur le terrain s'adresse également aux organismes de restauration

collective et privée.

Les Chambres d'agriculture, la grande distribution, les Groupements de Défense Sanitaire, collectivités et établissements publics, crèches, collèges, établissements de santé, établissements sociaux et médico-sociaux, établissements pénitentiaires et les industries agro-alimentaires font partie de leurs interlocuteurs réguliers, comme les éleveurs, les instituts, les artisans des métiers de bouche ou encore les médecins vétérinaires et généralistes et les particuliers.

Pour l'année 2021, il convient à compter du 1^{er} janvier 2021, d'adopter la grille tarifaire qui concerne la majorité des analyses effectuées par les laboratoires.

De nouvelles prestations apparaissent également au catalogue, à savoir :

- pour le secteur Santé-animale nous retrouvons des analyses supplémentaires, qui consistent à rechercher et détecter directement l'agent infectieux (virus, bactérie, parasite, moisissure) dans des échantillons de nature diverse par techniques de biologie moléculaire (PCR),
 - Diagnostic viral, bactérien et parasitaire PCR (BVD / Paratuberculose / Toxoplasmose/FQ/FCO),
 - Diagnostic tuberculose.

Dans le cas de nouvelles analyses ou prestations, les laboratoires fixeront un tarif en cours d'année à partir d'une analyse ou d'une prestation comparable.

Toutefois, il est néanmoins indispensable dès le 1^{er} janvier 2021 d'adopter le catalogue des tarifs des laboratoires Cismonte et Pumonte.

Les modalités exposées n'induisent aucune incidence financière en dépenses.

Les recettes générées par ces tarifs seront imputées au chapitre 936 des budgets annexes des laboratoires.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver les tarifs des prestations des Laboratoires d'analyses Cismonte et Pumonte de la Collectivité de Corse, à compter du 1^{er} janvier 2021, tels que figurant en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.